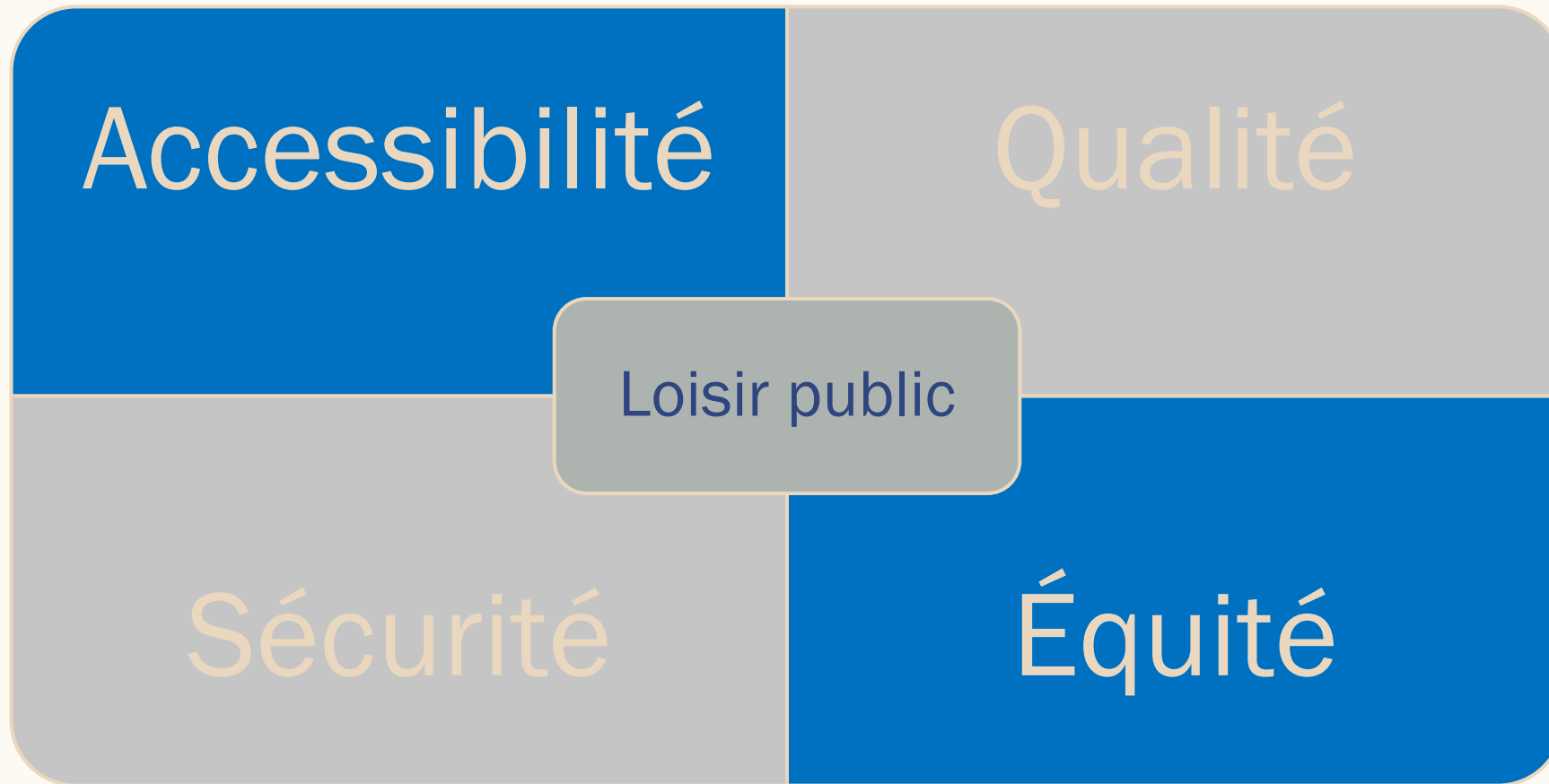


Modèles de carte-loisir en coopération intermunicipale

Présenté par Jocelyn Garneau, Ph. D. Loisir, culture et tourisme
Professeur associé, professionnel de recherche et chargé de cours
Observatoire québécois du loisir - Université du Québec à Trois-Rivières



Valeurs en loisir public



3 stratégies de gestion de l'accès des non-résidents aux loisirs d'une ville-centre

1. La stratégie de la fermeture

- Accès refusé mur-à-mur.

2. La stratégie de la régulation

- Accès permis, mais contrôlé.
- Le modèle de la carte-loisir se situe ici.

3. La stratégie du libre-accès

- Accès permis sans aucun contrôle.

Les villes peuvent utiliser des stratégies différentes pour des portions différentes de leur offre en loisir (ex. patinage libre vs camp de jour).



- Fonctionnement général
- Gratuité ou tarif minimal pour les citoyens résidents
- Majoration du tarif pour les non-résidents
- Taxes municipales



4 variantes du modèle de la carte-loisir pour les non-résidents d'une ville-centre



1. Modèle du libre-service

Fonctionnement

- Le citoyen non-résident paie lui-même sa carte-loisir.
- Aucun remboursement possible.

Particularités du modèle

- Pas d'ententes intermunicipales à gérer.
- Contraintes financière (++) et administrative (+) à la participation.



2. Modèle du remboursement

Fonctionnement

- Le citoyen non-résident paie lui-même sa carte-loisir.
- Remboursement total ou partiel possible.

Particularités du modèle

- Pas d'ententes intermunicipales à gérer.
- Contraintes financière (+) et administrative (++) à la participation.
- La municipalité qui rembourse doit adopter un programme à cet effet.



3. Modèle de l'ajustement

Fonctionnement

- Le citoyen non-résident se procure sa carte selon les mêmes modalités que les résidents.
- Comptabilisation des cartes émises et facturation annuelle.

Particularités du modèle

- Une entente doit être négociée.
- Mêmes contraintes d'accès pour tous.



4. Modèle universel

Fonctionnement

- Le citoyen non-résident se procure sa carte selon les mêmes modalités que les résidents.
- Facture pour l'ensemble de la population d'une ville avoisinante.
- « Adoption » de la population non-résidente.

Particularités du modèle

- Une entente doit être négociée.
- Mêmes contraintes d'accès pour tous.
- Considéré comme coûteux par les municipalités environnantes.



L'achat d'une carte-loisir par le non-résident est une autre façon de compenser pour cette portion qu'il ne paie pas.

